Nations Unies A/64/6 (Sect. 27)/Corr.1

# Assemblée générale

Distr. générale
4 septembre 2009
Français
Original : anglais

**Soixante-quatrième session**

## Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011*

## Titre VII
## Information

## Chapitre 27
## Information

**(Programme 23 du cadre stratégique pour la période 2010-2011)****

**Rectificatif**

1. **Tableau 27.2 (Tableau d'effectifs proposé)**

Dans la colonne intitulée « Classes », pour les postes approuvés pour l'exercice biennal 2008-2009, *remplacer* 14 G(1re C), 226 G(AC) par 9 G (1re C), 231 G(AC).

2. **Paragraphe 27.8 b) i)**

Le paragraphe doit *se lire* comme suit :

Diminution nette de 542 300 dollars au titre du sous-programme 1, dont une réduction de 1 601 500 dollars à la rubrique Postes du fait de la suppression proposée de 12 postes (1 P-5, 1 P-3, 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes) et 9 postes d'agent local); transfert d'un poste P-5 au sous-programme 3 (Division de la sensibilisation du public) et transfert en sens inverse d'un poste P-3. La diminution des crédits demandés pour les postes est en partie compensée par l'effet-report de la création de cinq postes d'administrateur recruté sur le plan national approuvés pendant l'exercice biennal 2008-2009 (198 500 dollars) et une augmentation de 860 700 dollars

* Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que *Supplément n° 6*, des *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-quatrième session* (A/64/Add.1).

** *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-troisième session, Supplément n° 6* (A/63/6/Rev.1).

09-50383 (F) 090909 100909

Merci de recycler

au titre des objets de dépense autres que les postes, principalement pour les frais généraux de fonctionnement;

3. **Paragraphe 27.31**

La deuxième phrase doit *se lire* comme suit :

La diminution prévue pour les postes (1 181 900 dollars) résulte de la suppression proposée, au sein du réseau des centres d'information des Nations Unies, de 11 postes (1 P-5, 1 P-3 et 9 postes d'agent local), qui est compensée en partie par l'effet-report de la création de cinq postes d'administrateur recruté sur le plan national approuvés pendant l'exercice biennal 2008-2009.